



Votre rétro-planning

Vous êtes assuré militaire et vous allez effectuer un séjour à l'étranger avec votre famille.

Avant votre départ, pensez à :

- > vous renseigner sur l'actualité de votre pays de destination en [cliquant ici](#) ↗
- > Consulter votre médecin d'unité ou votre médecin traitant
- > vous rendre dans le service de consultation de médecine des voyages d'un hôpital militaire (HIA) ou civil :
 Retrouvez toutes les coordonnées des HIA en [cliquant ici](https://www.defense.gouv.fr/sante/sante-publique/hopitaux-militaires) ↗. (<https://www.defense.gouv.fr/sante/sante-publique/hopitaux-militaires>)

Délai optimal	Médecin traitant	Prescription
8 mois avant votre départ	La première consultation <ul style="list-style-type: none"> > Visite médicale de non contre-indication au séjour et au mode de transport > Recensement des visites spécialisées conseillées : <ul style="list-style-type: none"> - Dentiste - Ophtalmologiste - Gynécologue - Autres spécialistes > Organisation du suivi des soins et de la continuité du traitement 	Bilans et traitements spécifiques adaptés (maladie chronique...)
6 mois avant votre départ	Le temps des vaccinations <ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du calendrier vaccinal et organisation du programme des vaccinations (cf. la consultation de médecine du voyage des HIA, le calendrier des vaccinations et les recommandations vaccinales selon l'avis du Haut Conseil de la santé publique - voir sources ci-dessous). 	Selon le vaccin, précautions à prendre pour les femmes enceintes, les prématurés et les porteurs de maladies chroniques.
2 mois avant votre départ	<ul style="list-style-type: none"> > Vérification de la mise à jour du carnet de vaccination > Synthèse des résultats et courriers des visites spécialisées > Carte de groupe sanguin à réaliser > Prévoir les prescriptions des traitements au long cours > Pour les médicaments transportés, laissez les dans leur boîte d'origine et munissez-vous de leur prescription 	Pour un traitement au long cours : avis du médecin-conseil nécessaire pour toute délivrance de médicaments supérieure à 1 mois (contactez la CNMSS au 04 94 16 36 00). Document à télécharger : Départ à l'étranger : Déclaration sur l'honneur
	Pour chaque membre de la famille, il est conseillé de préparer dans votre bagage à main :	

La veille du
départ

- > Le carnet de vaccination
- > Le carnet de santé
- > La carte de groupe sanguin
- > Les médicaments nécessaires accompagnés de la dernière prescription (en dénomination commune internationale)
- > Le certificat médical prescrivant les traitements par injection
- > Tous les documents médicaux relatifs à votre état de santé utiles à une éventuelle prise en charge en urgence

Dernière mise à jour : 10/2023